# RHT COVID-19 - Information aux entreprises

## Instructions pour la demande de réduction de l'horaire de travail

1. Vous devez déposer le formulaire de préavis de réduction de l'horaire de travail à l'autorité compétente, le **Service de l'industrie du commerce et du travail (SICT)**. Vous trouverez toutes les instructions et le formulaire nécessaires sur le site
   En cas de questions sur le préavis, vous pouvez contacter le SICT au 027 606 73 10.

   https://www.vs.ch/web/sict/rht-coronavirus

2. Si la décision du SICT est positive, nous vous enverrons la liste des documents à nous faire parvenir en plus du formulaire de demande et décompte d'indemnité en cas de RHT que vous trouverez sur le lien suivant :

   https://www.arbeit.swiss/secoalv/fr/home/service/formulare/fuer-arbeitgeber/kae-covid-19.html

Toutes les informations concernant les indemnités en cas de RHT sont disponibles sur le site du SECO :

https://www.arbeit.swiss/secoalv/fr/home/menue/unternehmen/versicherungsleistungen/kurzarbeit-covid-19.html

Novembre 2020